



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Réunion de suivi du service « Conseil en Energie Partagé.

15 Mars 2011 à Nègrepelisse

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

12, rue Marcelin Viguié - BP 82

82800 Nègrepelisse

Tel : 05 63 24 60 64

Fax : 05 63 24 60 65

pays.midi.quercy@info82.com

www.midi-quercy.fr



Evasions à l'état pur

Jean CAMBON, Président du Pays Midi Quercy
Philippe DARBOIS, Syndicat Mixte du PMQ
René GIBERGUES, maire de Castanet
Karina OURCIVAL, CAUE EIE 82
Arnaud CHAILLOU, Chargé de mission SDETG
Cathy BAYOL, adjointe mairie de Montricoux
Claude JOUANY, Mairie de Montricoux
Carine BEAUTES VOIROL, Mairie de Nègrepelisse

Gabriel SERRA, mairie de Bioule
Jean-Claude ROUGET, Mairie de Septfonds
Nicole LEVAVASSEUR, Mairie d'Albias
Bernard PEZOUS, Maire de la Salvétat Belmontet
Julien BIRLINGER, SM PMQ
Sébastien DURAND, SM PMQ
Damien ALONSO, SM PMQ
Antoine RENAUD, SM PMQ

Objectifs de la réunion :

Présenter le bilan 2010 de la mission « conseil en énergie partagé »
Valider des actions pour 2011

Ordre du jour :

- Bref historique de la mission
- Bilan 2010 des communes auditées
- Bilan 2010 des projets communaux de réhabilitation suivi par le service CEP
- Bilan énergétique et financier pour le territoire
- Solutions et adaptations mises en œuvre
- Débat

1. Mot de bienvenue par M. CAMBON,

M. CAMBON remercie les participants et ouvre la réunion.

2. Présentations

Julien Birlinger présente la partie « bref historique de la mission », il laisse la parole à Sébastien Durand qui présente les parties « Bilan 2010 des communes auditées », « Bilan 2010 des projets communaux de réhabilitation suivi par le service CEP », « Bilan énergétique et financier pour le territoire ». Enfin, Julien Birlinger présente la partie « Solutions et adaptations mises en œuvre ».

Vous trouverez, joint à ce compte rendu, le document présenté lors de la réunion.

A la suite des présentations, un débat s'est tenu pour décider des modifications à prendre en compte pour rendre le service « Conseil en Energie Partagé » plus efficace.



3. Relevé de décisions

Problème 1 : Manque d'efficacité d'un conseiller

Le recrutement en CDD (6 mois) d'un conseiller à partir de juillet 2011 à la suite des stages en cours est approuvé par les personnes présentes à la réunion.

Problème 2 : Rapport communal trop « indigeste »

La nouvelle version du rapport rendu aux communes est validée.

Problème 3 : Suivi de la comptabilité énergétique

A la demande de Jean Cambon, une pochette identifiée « Conseil en Energie Partagé » sera envoyée à chaque commune adhérente au service. Le secrétariat de chaque commune devra mettre dans cette pochette l'ensemble des factures relatives à l'énergie qu'elle reçoit. Régulièrement, le Pays Midi Quercy contactera les communes pour relever le contenu de la pochette. La secrétaire du Pays Midi Quercy sera formée pour saisir les factures de chaque commune dans les tableurs de suivi de la comptabilité énergétique. Cette action a été retenue par les personnes présentes à la réunion. L'importance de nommer un élu et un technicien référent dans chaque commune a été soulignée par les participants à la réunion.

Problème 4 : suivi des préconisations

La proposition visant à envoyer régulièrement à chaque commune un tableau récapitulatif des préconisations à mettre en œuvre a été validée. La période de suivi sera trimestrielle.

Problème 5 : Mise en Œuvre des projets

Les actions suivantes ont été validées :

- organisation d'une réunion avec le conseil régional pour caler la méthodologie de suivi des dossiers.
- Chaque commune qui a un projet de réhabilitation thermique d'un bâtiment doit envoyer en copie l'ensemble des pièces qu'elle fournit aux financeurs afin d'améliorer le suivi.

Perspectives

Les participants à la réunion proposent que le service « conseil en énergie partagé », s'inscrive dans le projet « maison de l'emploi développement durable ». L'idée est de travailler sur :

- les éco-matériaux
- formation des élus et agents techniques des communes
- Travaillent sur les chantiers formations dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment public.
- A la demande de M Gibergues, les conseillers passeront l'accréditation pour être autorisés à délivrer des « diagnostics de performance énergétique ».